

Organisation de la cantine scolaire



Mon enfant mange à la cantine, occasionnellement ou tous les jours :

- Il n'y a pas d'inscription à l'année ou sur des périodes : tous les enfants peuvent manger à la cantine, selon les besoins de la famille ou l'envie de l'enfant.
- Les tickets de cantine sont en vente à la Mairie. Veillez à inscrire le nom de l'enfant et la date du repas au dos de chaque ticket. Ce n'est pas grave si votre enfant n'a pas de ticket, cela peut arriver et se régularise sans aucun souci. Par contre, il faut que l'enfant sache si il mange ou non à la cantine : c'est plus confortable pour lui et cela permet d'ajuster les achats en fonction du nombre de repas.
- 1 ticket = 1 repas

C'est important pour :

Le confort de l'enfant et
la gestion des
proportions et donc une
meilleure maîtrise du
budget

C'est important
pour :

La sécurité de l'enfant

Mon enfant souffre d'une intolérance alimentaire :

- Je préviens la Mairie et je donne une lettre du docteur et / ou une copie du dossier remis aux institutrices à l'école.

C'est important pour :

Etre sûr que le traitement est
bien pris par l'enfant,

Ne pas entraîner de
complication avec une
mauvaise administration

Mon enfant est malade et doit prendre un traitement :

- Je demande à mon médecin si le traitement peut s'administrer matin et soir,
- Si ce n'est pas possible, je donne la prescription médicale avec les médicaments.

Un casier de rangement est prévu dans la cantine pour les serviettes de table. Chacun peut amener sa serviette en tissu et elle lui sera rendue le vendredi. Mais ça c'est beaucoup moins important !



COVID 19 : la mairie fournit des serviettes en papier à tous les enfants.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Mairie de Vallière

13 Rue de la Mairie - 23120 VALLIERE

Tel : 05.55.66.00.33 – Fax : 09.82.11.09.29

Messagerie : mairie-valliere@wanadoo.fr